

# RÉPUBLIQUE DE VANUATU

## PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRES (2016) N° DE 2016

### Exposé des motifs

Le projet de loi ci-joint a pour objet d'obtenir l'approbation et l'autorisation du Parlement pour affecter des montants additionnels prélevés du Trésor conformément à la Loi sur les finances publiques et à la gestion économique [CAP 244].

L'article 1 impose l'affectation de la somme additionnelle de **1 030 621 380 VT**, prélevé du Trésor en vertu des dispositions de l'article 34 de la Loi sur les finances publiques et à la gestion économique [CAP 244].

**Le ministre des Finances et de la Gestion économique**



## RÉPUBLIQUE DE VANUATU

# PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRES (2016) N° DE 2016

### Sommaire

1	Montants affectés conformément à l'article 34 de la Loi sur les finances publiques et à la gestion économique [CAP 244] .....	2
2	Entrée en vigueur .....	2

# RÉPUBLIQUE DE VANUATU

## PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRES (2016) N° DE 2016

Loi portant affectation des crédits complémentaires pour les dépenses publiques au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 et pour des fins connexes.

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant :

### **1 Montants affectés conformément à l'article 34 de la Loi sur les finances publiques et à la gestion économique [CAP 244]**

La somme additionnelle de 1 030 621 380 VT, prélevée du Trésor en vertu de l'article 34 de la Loi sur les finances publiques et à la gestion économique (CAP 244) pour l'année 2016 est affecté conformément à l'Annexe 1.

### **2 Entrée en vigueur**

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa publication au Journal officiel.

## ANNEXE 1

### MONTANTS ADDITIONNELS AFFECTÉS EN 2014 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET LA GESTION ÉCONOMIQUE [CAP 244]

SERVICE ET MINISTÈRE	DESCRIPTION DES AFFECTATIONS COMPLEMENTAIRES	CENTRE DE COUTS/ PROGRAMME/ ACTIVITÉ	AFFECTATION COMPLEMENTAIRE DE 2016 AU PARLEMENT (VT)
Service des Finances et Trésor  Ministère des Finances et de la Gestion économique	Versement des anciennetés	3512 – MFFC – OVER	1 030 621 380